

Catégories (conditions à satisfaire le 1er janvier 2018)		APAS facultative	Nouvelle adhésion, renouvellement, mutation d'un autre club alpin.			
			sans APAS	avec APAS		
A1	Plus de 65 ans (né avant le 01/01/1953) et 10 ans de CAF sans interruption (inscrit FFCAM avant le 01/09/2008)	21,00	56,00	77,00		
C1	Conjoint de membre titulaire dans le même club	21,00	47,40	68,40		
E1	Enfant de membre dans le même club de 18 à 24 ans (né du 01/01/1994 au 31/12/1999 inclus)	16,00	43,20	59,20		
E2	Enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant mineur de membre dans le même club (né le 01/01/2000 ou après)	16,00	25,50	41,50		
J1	Jeune de 18 à 24 ans (né du 01/01/1994 au 31/12/1999 inclus)	16,00	55,10	71,10		
J2	Jeune de moins de 18 ans (né le 01/01/2000 ou après)	16,00	38,80	54,80		
P1 (2)	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM, Gardiens de refuge en activité	21,00	63,00	84,00		
T1	Membre de plus de 24 ans (né avant le 01/01/1994)	21,00	72,40	93,40		

APAS : assurance de personne et assistance secours en France, Union Européenne et Maroc (peut-être souscrite ultérieurement).

(2) Le tarif P1 est accordé aux professionnels sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports.

À noter pour la catégorie P1 : seul le renouvellement est possible en ligne, les nouvelles adhésions doivent être prises au club.

**Renouvellement obligatoire avant le 1er octobre** pour continuer la pratique des activités.

Les adhérents peuvent exprimer le souhait de ne pas recevoir d'information des partenaires de la fédération (page <http://extranet-clubalpin.com/mesinfos>)

Assurances facultatives	APAS (1)	Facultative, mais obligatoire pour toute assurance complémentaire ou extension	
		21 €	Sauf pour les moins de 25 ans (16 €). Majoration de 1 € si prise en ligne p
	ME (2)	87 €	Extension monde entier (facultative, nécessite d'avoir souscrit l'APAS).
		IAR (3)	33 €
		19,50 €	Tarif réservé aux bénévoles du club

- (1) APAS : assurance de personne et assistance secours en France, Union Européenne et Maroc (peut-être souscrite ultérieurement).  
(frais de recherche et de secours, frais médicaux, assistance et rapatriement à l'adresse qui figure sur la licence)
- (2) ME : extension de l'APAS au monde entier, à souscrire au club, en ligne ou par courrier à l'assureur, avec photocopie de la licence et chèque.
- (3) IAR : extension individuelle accident renforcée, à souscrire au club, en ligne ou par courrier à l'assureur, avec photocopie de la licence et chèque.

Cie d'assurance : Gras Savoye Montagne, service FFCAM, parc Sud Galaxie, 3 B rue de l'Octant, BP 279, 38433 ECHIROLLES Cédex.

Téléphone (ligne dédiée) : 09 72 72 22 43

Pièces à fournir par un nouvel adhérent : Bulletin d'adhésion daté et signé  
Certificat médical : " NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DES SPORTS DE MONTAGNE " (4)  
Chèque de paiement, daté et signé, à l'ordre de "Club Alpin Français de St-Laurent du Var"

Pièces à fournir pour un renouvellement ou une mutation :  
Appel de cotisation (reçu à domicile), vérifié, corrigé et complété, daté et signé  
Certificat médical si celui précédemment fourni est périmé.  
Chèque de paiement, daté et signé, à l'ordre de "Club alpin français de St-Laurent du Var"  
Pour une mutation, présenter la carte d'adhérent de l'année précédente

**Important** : pas d'adhésion par internet en cas de changement de catégorie ou en cas de mutation

(4) Validité du certificat médical : 10 ans pour les pratiquants âgés de moins de 50 ans, 5 ans entre 50 et 65 ans et 3 ans au-delà.

**Important** : l'adhésion prend effet dès le versement de la cotisation et cesse le 30/09/2018 à minuit.

Pour faciliter le renouvellement de la licence, la couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31/10/2018.

Adhésion en ligne : lien sur la page Adhésions du site <http://www.cafslv.com> (après adhésion, envoyer le certificat médical au club).

Renouvellement en ligne (sauf changement de catégorie ou mutation de club) : lien sur la page Adhésions du site <http://www.cafslv.com>  
(le code de renouvellement est indiqué sur l'appel de cotisation).

Souscription d'assurance en ligne : <https://extranet-clubalpin.com/assurance> (le code personnel est indiqué sur la licence).

« Le Choucas » : revue annuelle du CAF SLV, gratuite.

« Fich'Info » : bulletin trimestriel du CAF SLV, gratuit.

Abonnement à la revue trimestrielle FFCAM « La Montagne & Alpinisme » :

Adhérent résidant en France	20 €
Adhérent résidant à l'étranger	25 €
Non adhérent résidant en France	34 €
Non adhérent résidant à l'étranger	39 €
Vente au numéro	9 €